

En présence et avec le concours de l'Agence **NATH & TOIT**,
Ci-après désignée le MANDATAIRE, exploitée par la Société EY-MAË, SASU au capital de 1000 €
dont le siège social est situé au 3751, route de Saint-Didier à Carpentras (84200),
Titulaire de la carte professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce
N° CPI 8401 2020 000045 200 délivrée le 19/06/2023 par la CCI d'Avignon,
N° Siret : 888 840 352 00015 RCS Avignon,
Assurée en responsabilité civile professionnelle par la MMA
dont le siège est 26, avenue de Suffren à Paris (75015),
représentée par **Nathalie JOLY, agissant en sa qualité de Présidente**,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

06 29 75 33 29
nathalie@nathettoit-immo.fr
www.nathettoit-immo.fr

Bien présenté et visité avec le concours de l'agence NATH & TOIT par le négociateur : _____

Avec la collaboration de l'AGENCE : _____

L'(S) OFFRANT(S) :

Monsieur : _____

Né le : _____

à : _____

Nationalité : _____

Madame : _____

Née le : _____

à : _____

Nationalité : _____

Demeurant ensemble au : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

NATURE ET DESCRIPTION DU BIEN : DÉSIGNATION

Adresse du bien : _____

Description du bien : _____

Cet ensemble immobilier est identifié sur une parcelle de terrain cadastrée : Section : _____

N° : _____

Contenance : _____

Lieu-dit : _____

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE PROPRIÉTAIRE :

Cette offre d'achat est valable jusqu'au : _____ inclus.

Passé cette date et à défaut d'acceptation par le PROPRIÉTAIRE, elle deviendra caduque, sans autre formalité, sauf accord contraire de l'OFFRANT.

L'acceptation de vendre aux conditions de la présente offre devra être actée par la signature de celle-ci par le PROPRIÉTAIRE. Elle sera notifiée à l'OFFRANT au plus tard le dernier jour de validité de l'offre.

Un avant-contrat de vente devra être ensuite signé par le PROPRIÉTAIRE et l'OFFRANT au plus tard le : _____

L'OFFRANT, devenu ACQUÉREUR, versera la somme de : _____ € à titre d'acompte dans les conditions définies par celle-ci.

L'offre acceptée constitue un accord sur la chose et sur le prix au sens des articles 1583 et 1589 du Code Civil.

En cas de refus de réitérer la présente :

- le PROPRIÉTAIRE pourra être contraint de vendre les biens susvisés par tous les moyens et voies de droit, en supportant les frais de poursuites. S'il venait à décéder, ses héritiers et ayants droits seront tenus d'exécuter la présente ;
- l'OFFRANT, sous réserve de la levée des éventuelles conditions suspensives applicables ou de l'exercice d'un éventuel droit de rétraction, sera tenu d'acheter. Toutefois, s'il venait à décéder, ses héritiers et ayants droits auront la faculté de se désister sans indemnité.

Paraphe :

L'OFFRANT bénéficiera, à la suite de la signature de l'avant-contrat de vente, d'un délai de rétraction de 10 jours conformément aux dispositions de l'article L.271-1 du code de la construction et de l'habitation.

DONNÉES PERSONNELLES :

L'OFFRANT est informé que les données à caractère personnel le concernant collectées par le MANDATAIRE à l'occasion de la présente feront l'objet de traitements informatiques. L'Agence et le réseau d'agences auquel elle appartient sont responsables conjoints des traitements des données à caractère personnel collectées à l'occasion des présentes.

Les principales finalités de ces traitements sont la gestion, le traitement et le suivi des demandes concernant l'Agence et le réseau, la gestion des fichiers clients-prospects et la réalisation d'opérations de marketing direct, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et, plus généralement, les finalités décrites dans la Politique générale de protection des données consultables sur le site du réseau ou, sur simple demande, auprès de l'Agence.

Ces données à caractère personnel sont destinées aux services et personnels habilités des responsables du réseau, de ses agences, ainsi qu'à leurs partenaires et prestataires, contractuels et commerciaux.

Ces traitements se fondent soit sur le présent engagement, soit sur le respect d'obligations légales, soit sur la poursuite d'intérêts légitimes, à savoir la gestion et le suivi de relations commerciales et l'organisation d'opérations de marketing, de prospection et de communication.

A défaut de correspondre à l'une de ces trois bases légales, le traitement des données à caractère personnel collectées sera fondé sur le consentement de la personne concernée, notamment si elles sont transmises à des partenaires commerciaux de l'Agence ou du réseau.

L'OFFRANT pourra demander à l'Agence d'accéder aux données à caractère personnel le concernant, de les rectifier, de les supprimer ou de s'opposer à leur exploitation en adressant un courriel en ce sens à nathalie@nathettoit-immmo.fr ou un courrier postal à l'adresse suivante :

Agence NATH & TOIT - 3751 route de Saint-Didier - 84200 CARPENTRAS.

Toute réclamation pourra être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

DÉSIGNATION DU VENDEUR :

Monsieur :

Madame :

Adresse :

CONDITIONS D'ACQUISITION : Prix d'acquisition

L'OFFRANT déclare son intention d'acquérir le bien ci-dessus désigné, avec faculté de substitution, honoraires agence inclus, au prix de : €

En lettre : EUROS.

Montant des honoraires TTC : € SOIT UN NET VENDEUR TTC : €

L'OFFRANT supportera en plus l'ensemble des frais, droits et émoluments relatifs à la vente.

- L'OFFRANT déclare acquérir le bien par un paiement comptant sans avoir à recourir à un financement.
 L'OFFRANT déclare qu'il entend recourir à un financement pour réaliser son acquisition :

Modalité du financement de l'acquisition : Apport personnel : €
 Montant du prêt : €

En cas d'acceptation de son offre par le PROPRIÉTAIRE, l'avant-contrat de vente sera donc soumis à la condition suspensive d'obtention d'un prêt selon la réglementation en vigueur.

L'OFFRANT déclare également : - que ses ressources mensuelles s'élèvent à : €
- que le montant de ses emprunts en cours s'élève à : €

Autres conditions d'acquisition :

Le bien devra, au jour du transfert de propriété, être libre de tout titre locatif et de toute occupation sauf conditions particulières :

Outre les conditions ordinaires et de droit, la vente sera soumise aux conditions suspensives suivantes :

- le certificat d'urbanisme ou les titres de propriété ne devront révéler aucune charge réelle ou servitude grave pouvant déprécier la valeur du bien, objet des présentes ou altérer de manière significative la jouissance de l'Acquéreur .
- l'état hypothécaire ne devra révéler aucune inscription de privilège ou d'hypothèque garantissant des créances dont le solde en capital, intérêts et accessoires, ne pourra être à l'aide du prix de vente.

SIGNATURES : En le signant, l'OFFRANT s'engage à acquérir le bien aux prix et conditions contenus dans la présente offre d'achat.

Fait en exemplaires,

à

le

RAYÉS
NULS

mots
 lignes

Paraphe :

LE PROPRIÉTAIRE :

Datez et signez l'offre en faisant précéder l'une des mentions suivantes :

En cas d'acceptation : « Je soussigné, (Nom et prénom), déclare accepter les prix et conditions contenus dans la présente offre d'achat ».
En cas de refus : « Je soussigné, (Nom et prénom), déclare refuser les prix et conditions contenus dans la présente offre d'achat ».

Date et signature (s) :